

VILLE D'HAUBOURDIN



PEDT

projet
éducatif
territorial

2014-2017



La Ville d’Haubourdin a élaboré son Projet Educatif Territorial avec l’ensemble des partenaires contribuant à la définition et à la mise en œuvre des actions en direction de la jeunesse.

LE PEDT S’APPUIE SUR LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS :

- Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l’organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (JO du 26 janvier 2013).
- Circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013 relative à l’organisation du temps d’enseignement scolaire et des activités pédagogiques complémentaires dans le premier degré.
- Circulaire interministérielle n° 2013-036 du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial.
- Décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l’encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d’activités organisées dans ce cadre.
- Décret n° 2013-705 du 2 août 2013 portant application de l’article n° 67 de la loi d’orientation et de programmation pour la refondation de l’École de la République.
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les taux des aides du fonds d’amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré.

Le PEDT a connu plusieurs étapes avant la signature officielle, en date du 2 juin 2015, par le Maire d’Haubourdin et les représentants du Préfet, de la Direction académique des services de l’Education nationale et de la Caisse d’allocations familiales.

Date de validation de l’avant-projet : Conseil Municipal du 11 décembre 2013
Date de présentation du projet : Conseil Municipal du 17 décembre 2014
Arrêté préfectoral : 26 mars 2015

Le PEDT définit la politique menée à destination des 0 – 25 ans

Durée du projet : 2014-2017
Porteur du projet : VILLE D’HAUBOURDIN
Territoire concerné : commune d’Haubourdin (territoire de veille)

NOM DU CORRESPONDANT : Julie Houziaux
FONCTION : Directrice Jeunesse, Sport, Loisirs et Culture
ADRESSE : 11 rue Sadi Carnot, BP 70159, 59482 HAUBOURDIN cedex
ADRESSE ÉLECTRONIQUE : jhouziaux@haubourdin.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
I - CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	5
1) La jeunesse, un axe fort de la politique municipale	5
Le contrat de ville	5
Le contrat Educatif Local.....	5
La convention Jeunesse, Sports, Vie associative pour les loisirs des jeunesse.....	6
Le contrat Temps Libre	6
2) Des structures et actions existantes sur lesquelles peut s'appuyer le Projet Educatif Territorial (PEDT)....	7
La petite enfance : des lieux d'accueil accessibles garantissant l'épanouissement de l'enfant et l'accompagnement des parents	7
Une scolarité facilitée.....	7
Le temps périscolaire : des interventions qualitatives	10
Les activités extrascolaires : diversité et accessibilité	11
Le volet de la prévention.....	13
3) Les axes forts du territoire à prendre en compte	15
La place des familles.....	15
Un réseau d'acteurs dense à coordonner.....	15
Dépasser les contraintes matérielles	15
Répondre au plus près des besoins	16
II- LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL : MISE EN OEUVRE	17
1) Un projet global à l'échelle de la Ville.....	17
Le champ d'application	17
Les objectifs partagés par l'ensemble de la communauté éducative.....	18
Un réseau d'acteurs coordonnés	19
Une cohérence des actions et dispositifs.....	19
2) La mise en œuvre du PEDT	21
L'axe scolaire : la réforme des rythmes scolaires	21
L'impact sur le temps périscolaire	23
L'axe extrascolaire : temps libre et prévention	25
Quelle place pour le parent et la famille ?	26
III- GOUVERNANCE ET EVALUATION	26
1) Durée du PEDT.....	26
2) Gouvernance du PEDT	26
Le comité de pilotage.....	26
Le comité technique	27
Le Conseil Municipal	28
Les Conseils d'écoles	28
Les autres instances.....	28
3) L'évaluation	29
Eléments prévus dans le bilan/évaluation du projet	29
L'évaluation des objectifs opérationnels	29
CONCLUSION	31

PREAMBULE

Dans le cadre de la mise en place des contrats de ville, un diagnostic réalisé à l'échelle de l'agglomération lilloise a proposé à la commune d'Haubourdin deux axes prioritaires : l'urbanisme et l'éducation. Le diagnostic fait par la ville a élargi les champs d'intervention en définissant également deux sous-axes prioritaires : l'habitat / l'amélioration du cadre de vie et la citoyenneté / la participation des habitants, et des axes secondaires : la santé, la sécurité, la prévention de la délinquance et la citoyenneté, l'éducation, l'insertion et l'emploi.

Depuis, à travers ses politiques éducative, sportive, culturelle, loisirs, jeunesse, la Ville d'Haubourdin mène des actions qui favorisent :

- l'accès au sport, à la culture, aux loisirs des enfants et adolescents de 2 à 18 ans ;
- l'apprentissage de la vie associative et de la citoyenneté ;
- le développement de connaissances, d'aptitudes et de capacités, (maîtrise de son corps, communication...)

Autant de facteurs qui concourent à l'épanouissement personnel et à la réussite scolaire des enfants et adolescents de cette classe d'âge.

Forte des différents dispositifs auxquels elle a adhéré, la Ville d'Haubourdin a toujours travaillé à l'évolution de sa politique d'éducation et de jeunesse en fonction des besoins du public. Au fil du temps, de nouveaux axes ont émergé :

- le besoin en lieux d'accueil
- la réussite éducative et l'insertion
- le soutien à la parentalité

Cette démarche volontariste place l'éducation au centre des priorités et montre la responsabilité que la collectivité prend face aux enjeux éducatifs, au côté de ses partenaires que sont l'Education Nationale, les parents, les associations, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et les autres acteurs qui gravitent autour de l'enfance et de la jeunesse.

Par la mise en place d'actions cohérentes et d'un réel réseau d'acteurs éducatifs, la Municipalité a constitué le terreau propice à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial. Ce dernier s'attachera, dans le prolongement des actions et dispositifs mis en œuvre, à permettre, notamment par son articulation des temps libres et des temps scolaires :

une prise en charge globale de l'enfant de 0 à 25 ans dans tous les temps et domaines en offrant des services en adéquation avec les besoins des enfants et des jeunes

la cohérence du réseau d'acteurs dans une démarche de co-éducation et d'un partenariat renforcé au service de l'épanouissement et de la réussite des enfants

I - CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Le développement suivant s'attachera à décrire la situation préexistant à l'élaboration du Projet Educatif Territorial avant 2014.

1) La jeunesse, un axe fort de la politique municipale

La Ville s'est inscrite dans différents dispositifs éducation-jeunesse témoins d'une politique éducative affirmée : Contrat de Ville, Contrat Educatif Local et Contrat Temps Libre de la CAF.

Le Contrat de Ville

Depuis 1994, le Contrat de Ville puis, à partir de 2007, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale ont permis de conforter des actions menées par le passé :

- la prévention par le sport avec le Centre d'Activités Sportives de Roubaix qui a ouvert une antenne sur la commune
- l'ouverture des salles de sport le dimanche
- une activité permettant la découverte de la justice par le théâtre
- l'éveil à la lecture avec la bibliothèque municipale
- Mais aussi durant cette période d'en créer de nouvelles :
- la création de postes d'ingénierie : un agent de développement local et un agent pour le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- le dispositif Vacances en famille qui permet d'offrir un soutien technique et financier aux personnes qui souhaitent partir mais qui n'ont pas la possibilité de le faire.
- l'atelier maraîchage, action intercommunale avec la Ville de Loos.
- une animation permanente du centre social Le Parc sur les trois principaux quartiers de la ville d'Haubourdin : Le Parc - Petit Belgique et Heurtebise.
- l'amélioration de l'activité «accompagnement scolaire» sur ces trois quartiers.
- le développement des actions de loisirs éducatifs (citoyenneté et environnement) initiés par la Maison des Jeunes et ce, principalement en direction des préadolescents et adolescents.

Le Contrat Educatif Local

Le Contrat Educatif Local est le volet éducatif du Contrat de Ville : il inclut les actions socio-éducatives du Contrat de Ville, notamment celles ayant un impact très positif qu'il faut envisager de reconduire ou développer. Il a permis de mettre en place d'autres actions répondant aux besoins et attentes recensés et a défini les priorités territoriales pour la Ville d'Haubourdin en matière d'actions éducatives.

Le volet 2004-2006 du Contrat Educatif Local a développé les axes suivants :

- l'éducation à l'environnement
- l'éveil de l'enfant
- l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie en collectivité

La Convention Jeunesse, Sports et Vie Associative pour les Loisirs des Jeunes

Le Contrat Educatif Local ayant pris fin en décembre 2006, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative a décidé de mettre en place un nouveau dispositif, la « Convention Jeunesse, Sports et Vie Associative pour les Loisirs des Jeunes », destinée aux 11-18 ans pour une durée de trois ans.

Cette convention place les enfants et les jeunes au cœur du projet éducatif local, afin que chacun puisse se construire et trouver sa place de citoyen. Le projet comprenait trois orientations :

- mettre en place des actions qui favorisent l'apprentissage de la citoyenneté et l'éducation à l'environnement : protection de l'environnement, liens intergénérationnels, autonomisation des jeunes et sensibilisation à la notion de respect.
- Mettre en place des actions qui favorisent le développement de pratiques culturelles et artistiques, et notamment les pratiques culturelles urbaines, mais aussi l'expression et l'épanouissement des enfants et des jeunes.
- Mettre en place des actions qui favorisent le développement de pratiques sportives : favoriser l'accès de tous aux pratiques sportives et encourager l'organisation de celles qui ne sont pas proposées sur la ville

Le Contrat Temps Libre

La commune d'Haubourdin a signé en 2003, un Contrat Temps Libre avec la CAF. En effet, un Contrat Enfance existant sur la commune depuis 1998, il a semblé pertinent à la commune et à la CAF de prolonger l'opportunité d'accéder aux loisirs pour les enfants de 6 à 18 ans. Dans le schéma de développement établi pour 3 ans, en plus de la ville, deux structures ont pu mettre en place de nouvelles actions grâce à ce dispositif : le Centre Social et la Maison des Jeunes d'Haubourdin.

- Les actions de la Ville :

Création d'un pôle de développement de projets jeunes et recrutement d'un animateur
Recrutement d'un animateur coordinateur du Contrat Temps Libre

- Les actions du Centre Social :

Mise en place d'un cyber espace et recrutement d'un animateur

- Les actions de la Maison des Jeunes d'Haubourdin (MJH) :

-Atelier de danse urbaine
-Atelier d'initiation à la vidéo
-Atelier arts du cirque
-Atelier d'initiation à l'escalade
-Atelier guitare

Ces différentes étapes de la politique éducative de la Ville, conforte le rôle et la responsabilité de cette dernière dans le domaine de l'éducation, au côté de ses partenaires. En s'impliquant dans ces dispositifs, la Ville adhère aux premières notions d'éducation partagée.

2) Des structures et actions existantes sur lesquelles peut s'appuyer le Projet Educatif Territorial

La Ville s'est dotée d'outils concrets pour la mise en place de ces conventions et contrats volontaristes. En lien avec les autres acteurs locaux et partenaires institutionnels, elle offre des services et activités aux enfants, aux jeunes et aux parents.

La petite enfance : des lieux d'accueil accessibles garantissant l'épanouissement de l'enfant et l'accompagnement des parents

Ces lieux répondent aux besoins en termes de modes de garde, de soutien à la parentalité, de vivre ensemble (sociabilisation) et d'offre éducative diversifiée et de qualité.

Le Relais d'Assistantes Maternelles

Le RAM est un lieu ressource pour les professionnels, un lieu d'accueil individuel, pour les parents et pour leurs enfants. On y propose des séances d'animations et d'éveil pour l'enfant, un accompagnement des professionnels mais également des parents ou futurs parents dans leur rôle d'employeurs.

La Maison de la Petite Enfance

Elle propose de concilier vie privée et professionnelle en offrant un service d'accueil des jeunes enfants, âgés de 10 semaines à 3 ans, de façon ponctuelle ou régulière encadré par des professionnels pluridisciplinaires.

Le Multi Accueil du Centre social

La halte-garderie et la crèche accueillent les enfants de 10 semaines à 3 ans (priorité aux enfants non scolarisés). L'accueil peut être occasionnel ou non.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents est un lieu de rencontre sans inscription, anonyme, gratuit et confidentiel. Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels : tels sont les principaux objectifs de ce lieu où l'accueil est proposé par des professionnels formés à l'écoute.

Une scolarité facilitée

Une offre éducative répondant aux besoins

La Ville dispose d'une offre importante en matière d'établissements scolaires, offrant aux familles le confort d'un parcours de leurs enfants au sein d'une même collectivité.

Le secteur public

Ecoles maternelles

Louis Cordonnier
Théophile Crapet
Le Petit Prince
La Pépinière
Pierre et Marie Curie

Ecoles élémentaires

Louis Cordonnier
Léo Lagrange
Le Petit Prince
Roger Salengro

Les collèges et lycées

Le collège du Parc et le collège Jules Ferry
Le Lycée Beaupré

Le secteur privé

écoles maternelle, élémentaire,
collège La Sagesse, écoles maternelle
et élémentaire Saint Michel

Les établissements adaptés

L'Institut Médico-Educatif (IME) « Le Fromez », qui mène un projet « hors les murs » de classe externalisée au sein des écoles maternelle Pierre et Marie Curie et élémentaire Léo Lagrange.
Le Centre d'Observation, de Placement et de Soins « Les Moutatchous » : un suivi particulier de la scolarisation des enfants dans les écoles de la commune.

Des dispositifs de soutien aux activités scolaires

Les interventions du personnel municipal sur le temps scolaire :

Pour accompagner le travail de l'Education Nationale, la Ville met à disposition :

- des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles : les agents participent à la communauté éducative en apportant leur concours aux enseignants dans l'exercice de leur fonction. Leur nombre est défini selon le nombre d'enfants dans les tranches d'âge les plus basses.
- des agents aux abords des écoles pour assurer la sécurité lors de la traversée des passages piétons
- un dumiste (musicien intervenant en milieu scolaire) : il accompagne les projets musicaux des écoles. Il dépend de l'école municipale de musique. Cette dernière propose également chaque année une présentation des instruments aux classes de CP
- un éducateur sportif : il apporte son concours à l'enseignement de l'éducation physique et sportive au cycle 3
- les actions fruits et soupes par le service Politique de la Ville et Développement Durable
- les interventions de la bibliothèque : les élèves peuvent découvrir l'équipement et le système de prêt en visitant la bibliothèque, la bibliothèque accompagne les projets autour du livre et de la lecture proposés par les enseignants, prêt de malles thématiques, aide à la mise en place des Bibliothèques Centres Documentaires
- les interventions de la Police Municipale sur des actions de prévention routière
- le Centre Culturel offre une programmation diversifiée qui fait la part belle aux spectacles jeune public avec des séances spécialement dédiées aux scolaires

Par ailleurs les enfants des écoles sont invités à participer aux différentes manifestations de la Ville avec régulièrement un accès privilégié pour les scolaires (ex : parcours du cœur, spectacles du Centre Culturel et actions de sensibilisation à la santé, au développement durable,...).

Un soutien financier des actions

La Ville apporte son concours annuellement à l'achat de fournitures scolaires (34€ par élève en maternelle et 29€ par élève en élémentaire). Un budget de 8€ par élève est accordé dans les écoles élémentaires pour renouveler les manuels scolaires.

La commune facilite les sorties éducatives : elle participe au financement des classes découverte des CM2 (400€/enfant), des sorties éducatives des CLIS (1200€ maximum/classe) et des sorties nécessitant un bus pour les maternelles (100€/classe). Des navettes sont prévues pour les séances scolaires du Centre Culturel pour les plus jeunes des écoles maternelles éloignées. La Ville peut abonder l'aide apportée par le Conseil régional pour les classes nature (CP et CE2, 4€/nuitée/enfant). L'accès à la piscine intercommunale est gratuit.

Un accès facilité aux nouvelles technologies

Le service informatique de la Ville travaille en collaboration avec le Conseiller Technique aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement pour le déploiement et la maintenance du matériel d'éducation numérique. Les élèves bénéficient de « classes mobiles », (chariot de 12 portables élèves et d'un portable enseignant, d'une imprimante et d'une borne wifi, le tout relié à internet). Deux pédagogies peuvent être menées : une classe pupitre ou une pédagogie de fond de classe. De plus, les classes de CM2 sont dotées de vidéoprojecteurs interactifs.

Un accompagnement à la citoyenneté

Le Conseil Municipal des Enfants

En étroite collaboration avec les enseignants, la Ville organise le Conseil Municipal des Enfants. Il est composé d'élèves issus des classes de CM1 et CM2 des écoles d'Haubourdin. Il est élu en CM1 par les élèves de CE2, CM1, CM2 pour 2 ans. Le CME se réunit 1 à 2 fois par mois dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville. Il met en place différents projets et fait des propositions pour améliorer la vie des enfants et des Haubourdinois. Il permet aux jeunes Haubourdinois :

- d'être représentés et de faire entendre leurs préoccupations auprès des élus locaux.
- de vivre une expérience citoyenne et démocratique, et de connaître le fonctionnement d'une mairie.
- de favoriser la prise d'initiatives et la démarche de projets.

Une aide à la réussite scolaire

Le Dispositif de Réussite Educative

Les actions proposées par le D.R.E sont à destination des enfants de 2 à 16 ans domiciliés et/ou scolarisés sur le quartier du Parc. Elles se déclinent de différentes manières auprès des enfants. Sur le temps scolaire, le DRE prend la forme d'ateliers de soutien et de stimulation du langage. Les actions les plus efficaces du Dispositif s'articulent autour du décrochage scolaire, de la santé et de la parentalité.

En maternelle, la stimulation langagière est une action soutenue par un maître spécialisé et un orthophoniste. Ce n'est pas une prise charge médicale mais bien un soutien renforcé afin d'éviter des troubles plus graves lors de l'apprentissage de la lecture (évitant d'amener les enfants vers un parcours santé individuel). C'est une action préventive.

En élémentaire, les ateliers coopératifs contribuent à l'affirmation de soi, la confiance en soi, l'estime de soi autour de différents moyens d'expression (corporelle, verbale, écrite). La dynamique de groupe vient soutenir la construction d'une identité individuelle dans le respect de celle des autres. Il s'agit des fondements du « vivre ensemble ». Le travail sur la place individuelle au sein d'un groupe permet de favoriser les apprentissages fondamentaux.

Par ailleurs, les parents reçus dans le cadre de la contractualisation peuvent être également reçus par une psychologue qui anime l'espace d'expression parentale, lieu d'écoute et d'échange pour les parents rencontrant des difficultés ou encore souhaitant échanger sur leurs questionnements. Il s'agit de temps individuel ou collectif autour de thématiques spécifiques. Il est ouvert à tous les Haubourdinois. Il s'agit d'actions de soutien éducatif.

Pour les collégiens, l'espace d'expression collégien est un lieu d'échange individuel qui n'a pas vocation à être curatif. Il s'agit d'une aide à verbaliser notamment les maux du quotidien. Et enfin une orientation vers les instances adaptées à la problématique repérée. C'est une action de lutte contre le décrochage scolaire et de soutien à la parentalité car les collégiens peuvent être reçus avec leurs parents par la psychologue.

Les équipes de la réussite éducative doivent s'adapter à des actions qui agissent autant sur de la prévention que sur des situations urgentes afin d'éviter une rupture avec le système scolaire.

Le Point Ecoute

Un Point Ecoute est mis en place au collège Jules Ferry. Il est animé par le Poste Prévention Jeunesse de la Ville et l'Animateur d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions du Centre Social. Des temps collectifs sont proposés une fois par semaine le midi. Les objectifs :

- Libérer la parole du jeune, mineur ou majeur, face à une situation vécue à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Établissement d'Enseignement Secondaire dans lequel il est scolarisé.
- Promouvoir des échanges sur des thématiques choisies par les jeunes, issues soit de l'actualité, soit de propositions faites par l'Établissement, afin de développer son esprit critique et l'argumentation de ses idées.
- Favoriser le bien-être et l'autonomie du jeune

L'accompagnement scolaire

Le Centre social accompagne les enfants du CP à la 3ème en partenariat avec les établissements scolaires. L'accompagnement scolaire du Centre Social a lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 18h30 (2 créneaux horaires selon l'âge).

Cet accompagnement s'inscrit dans le dispositif de la Caisse d'Allocations Familiales « contrat local d'accompagnement à la scolarité » qui vise à soutenir les actions d'accompagnement des enfants et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances. Il s'intègre dans les projets éducatifs territoriaux et s'articule avec les autres dispositifs éducatifs.

Le temps périscolaire : des interventions qualitatives

Outre le dispositif CLAS du Centre Social, le temps périscolaire à destination des 2-11 ans est pris en charge par la commune au travers des pauses méridiennes et des garderies du matin et du soir.

Un accueil le matin avant l'enseignement

Les enfants sont accueillis de manière échelonnée. Des activités ludiques calmes sont proposées aux enfants pour bien commencer la journée et vivre une transition douce entre la maison et l'école.

Un accueil le midi : la pause méridienne

La pause méridienne est un temps d'animation et un temps de restauration organisés en un ou deux services. Pendant le temps d'animation, les enfants ont le choix entre 4 espaces de jeux (calme, sportif, libre, créatif). La Ville d'Haubourdin s'inscrit dans une démarche de qualité en terme d'accueil, par la formation des personnels et le respect des normes d'encadrement mais aussi par les exigences du cahier des charges des repas (sécurité et équilibre alimentaires, produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable, accueil d'enfants souffrant d'allergies alimentaires...).

Un accueil le soir après l'enseignement

Les enfants pris en charge après l'école peuvent prendre un goûter fourni par les parents. Différentes activités sont proposées selon l'envie de l'enfant. Les départs sont échelonnés.

Pour l'ensemble de ces temps périscolaires, la Ville propose :

- un taux d'encadrement adapté : un adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans / un adulte pour 18 enfants de 6 ans et plus
- du personnel qualifié : formation BAFA, Atsem, CAP petite enfance
- du matériel : malles de matériel pédagogique
- une équipe de coordination qui accompagne les encadrants, les conseille

Concernant la politique tarifaire, les garderies sont organisées en 2 créneaux et le tarif est modulé selon les quotients familiaux. Pour les familles haubourdinoises le coût varie entre 1€20 et 2€66. Pour la restauration scolaire, le tarif diffère selon l'âge des enfants : pour les Haubourdinois, 2€23 en maternelle et 2€65 en élémentaire. La Ville a mis en place, pour le paiement des services périscolaires, le service Haubipass. Il permet la création d'un compte famille et délivre une carte de vie quotidienne. Les démarches de paiement s'en voient simplifiées.

Les activités extrascolaires : diversité et accessibilité

Dans le cadre de la politique éducative globale, les enfants peuvent bénéficier d'activités extrascolaires dispensées les soirs, les mercredis et le week-end.

Les équipements de qualité et structurant le territoire

Les équipements sportifs

Une vingtaine de pratiques sportives est répertoriée avec différents clubs afférents. Avec des équipements sportifs dans chaque quartier, la pratique du sport est diversifiée et accessible à tous.

- Petit Belgique : Therey Godin, stade Beaupré, terrain synthétique, salle GRS, courts de tennis, stand de tir, piste d'athlétisme, city stade
- Le Parc : Salles Lisbonne, Bucarest, Tapis Vert, city stade, salle de tennis de table
- Le Centre-Heurtebise : salle du Bocquiau, plateau Cordonnier, salle de gymnastique, piscine intercommunale, salle tennis de table, stade Crépy, mini stade Valmy

Les équipements culturels

- Le Centre Culturel Paul-André Lequimme : une programmation culturelle tout public et toutes disciplines avec régulièrement des actions en direction du jeune public. Des ateliers de pratiques artistiques (théâtre, arts plastiques).

Les équipements d'accueil et de loisirs

- 3 antennes du Centre Social : Petit Belgique, Centre/Heurtebise, Le Parc
- des espaces extérieurs : mare pédagogique, jardin public, bois de la Tortue, bois de l'Evêché, marais de la Canteraine
- un Espace 11-25 ans : un équipement permettant des accueils de loisirs et un accueil foyer, complémentaires de l'offre du Centre social
- la ludothèque du Centre Social: L'île aux jouets est une salle de jeux éducatifs et de société, ouverte aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte. Des temps d'activités autour du jeu y sont également organisés.

À noter que la Maison des Jeunes d'Haubourdin a cessé ses activités fin 2013.

Des dispositifs financiers pour l'accès de tous aux activités sportives, culturelles ou de loisirs

Un dispositif facilite l'accès de tous aux activités : le Passeport Loisirs. Il prévoit l'attribution d'une bourse représentant 50 % du montant de l'inscription ou de la cotisation, plafonnée à 31 € par demandeur, sous conditions (être Haubourinois, être âgé de 3 à 25 ans, être écolier, collégien, lycéen ou assimilé, étudiant boursier à la charge des parents, demandeur d'emploi, salarié. Dans tous les cas, le quotient familial doit être inférieur à 600 €. Enfin l'activité choisie doit être pratiquée à Haubourdin).

Le Centre Social et le Centre Culturel ont adhéré au dispositif Crédit Loisirs . Il s'agit d'un dispositif d'accès à la culture comprenant une carte d'adhésion (gratuite) permettant d'acheter des chèquiers Crédit-Loisirs composés de 4 coupons. Ces coupons permettent de payer l'entrée d'une grande majorité des programmations culturelles de la Métropole lilloise, notamment celle du Centre Culturel d'Haubourdin. Le Crédit-Loisirs s'adresse aux personnes dont la situation financière est un obstacle à la participation aux événements culturels de la Métropole : personnes sans ressources, demandeurs d'emploi, personnes en formation, en contrat CAE, allocataires du RSA et/ou bénéficiaires de la CMU, ...

Les accueils de loisirs diversifiés et complémentaires

Les enfants et adolescents sont accueillis au Centre Social et par la Ville dans le cadre d'accueils du mercredi, des petites vacances scolaires et les mois d'été.

Les mercredis et samedis loisirs

Le Centre Social propose une tarification à la demi-journée avec possibilité de restauration et de garderie, le tarif est en fonction de la composition de la famille. Des activités d'éveil, ateliers, sorties.

La Ville au travers de l'Espace 11-25 ans, offre un accueil 11-17 ans, une tarification à la demi-journée avec possibilité de restauration. Des ateliers et activités montés avec les jeunes.

Les vacances scolaires

Le Centre Social (sauf le mois d'août) propose des accueils avec une tarification à la demi-journée et possibilité de restauration et de garderie, le tarif est en fonction de la composition de la famille.

La Ville (sauf Noël et juillet) organise un accueil uniquement pour les 11-17 ans pendant les petites vacances scolaires. Pour les 2-17 ans au mois d'août. Pour les 2-11 ans : un forfait à la semaine repas et sorties compris. Pour les 11-17 ans : une tarification à la demi-journée avec possibilité de restauration. Une politique tarifaire garantissant l'accessibilité de tous. Eveil, stages, ateliers et sorties, mini séjours, garderie.

Les départs autonomes

Pour les jeunes souhaitant s'inscrire dans d'autres formes de vacances, les projets de départs autonomes peuvent être soutenus. Ils sont montés à l'initiative des jeunes et accompagnés par le Point Information Jeunesse. Une bourse peut être offerte par la Ville, elle est validée par la commission jeunesse, à hauteur de 80 euros par jeune Haubourinois dont la famille est non imposable. Cette bourse peut être doublée si une demande spécifique est faite au Département du Nord.

Le volet de la prévention

Des espaces d'informations, de paroles, des lieux ressources

Le Point Information Jeunesse

L'Information Jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'Etat. Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des sports labellise les structures qui constituent le réseau Information Jeunesse : CRIJ et PIJ (Points Information Jeunesse). Il coordonne et soutient leur développement, avec le concours des collectivités territoriales. Au sein du Réseau Information Jeunesse, les PIJ (Points Information Jeunesse) accueillent et informent les jeunes à l'échelon local. Les Centres Régionaux Information Jeunesse, outre leur mission d'accueil et d'information, sont des centres ressources et assurent le développement et l'animation de leur réseau. Le PIJ d'Haubourdin permet au jeune d'accéder à l'information et aux conseils, favorise son insertion dans la société et son épanouissement personnel. Il répond aux interrogations ou oriente au mieux toute personne en quête d'information. A Haubourdin, le Poste Prévention Jeunesse de la Ville est également, dans l'enceinte du PIJ, un relais de proximité pour les jeunes de 11 à 25 ans et leur famille. Le public cible du PIJ est le public 11-30 ans. Plus de 2000 visites ont été enregistrées en 2013. En termes de moyens, des postes informatiques, téléphones, fax, scanner, imprimantes, classeurs du CRIJ sont mis à disposition du public pour effectuer les différentes démarches liées à l'emploi, le logement, la formation, le droit, la santé, les loisirs...L'animation du PIJ est en relation étroite avec le Poste Prévention Jeunesse notamment dans le cadre de l'action « Trace ta route vers l'emploi ». Ce projet annuel s'articule autour de différentes actions : Jeu des Métiers Porteurs aux Collèges, ateliers CV et lettre de motivation au Lycée Beaupré, Carrefour des Métiers et déplacement sur un Forum Jobs avec des jeunes. A cela s'ajoutent les ateliers coaching en lien avec la Mission Locale. Ils mêlent des séances collectives et individuelles et permettent aux jeunes de mieux cibler les attentes de l'employeur, de mieux se connaître pour mieux se présenter avec une meilleure connaissance de leurs qualités, de leurs compétences et de leurs limites. Les jeunes réalisent des simulations d'entretien avec le coach. Une socio-esthéticienne aborde la présentation physique, la tenue vestimentaire et la communication non verbale. Les questions du sommeil et de l'alimentation sont abordées avec une diététicienne. Il est également proposé au groupe la participation à un programme d'activités physiques (randonnée pédestre, atelier escalade).

L'Espace 11-25 ans

Un accueil ados 14-17 ans les mardis et vendredis toute l'année de 17h30 à 19h30. Des temps d'écoute pour les jeunes, d'orientation et d'information (en lien avec le PIJ, le PPIJ). Des temps de montage de projet ou des activités de loisirs.

L'Apparté

L'espace d'expression parentale ouvert à tous parents et grands-parents haubourinois, est un soutien qui se décline en deux types d'accueils : un accueil individuel autour d'entretiens (sur R.D.V) et un accueil thématique lors de temps ponctuels, sous forme de groupes de parole de parents. Cet espace est animé par une psychologue.

L'antenne de la Mission Locale

Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches que ce soit en matière d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé. La Mission Locale est partenaire des projets proposés par la Ville dans l'accompagnement du jeune vers l'emploi.

L'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de secteur (l'UTPAS)

Un service public de proximité du Département du Nord, ouvert à tous. Chacun peut s'y rendre avec ou sans rendez-vous, y rencontrer une équipe pluridisciplinaire de professionnels et bénéficier d'une réponse adaptée à ses préoccupations ou questions concernant l'accès aux droits, les difficultés familiales, la protection maternelle et infantile (PMI) la protection de l'enfance et la santé, grâce à son service de prévention santé.

Le CISPD : Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Il s'agit d'une instance de concertation, de réflexion et d'élaboration de stratégies coordonnées de lutte contre la délinquance. Le C.I.S.P.D s'inscrit dans la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Il se compose d'un Comité de Prévention Jeunesse animé par le Poste Prévention Jeunesse, il regroupe l'ensemble des acteurs socioéducatifs du territoire qui interviennent auprès des 11/25 ans (établissement scolaires, mission locale, UTPAS, DRE...) et d'une cellule de veille et de sécurité qui regroupe des forces de sécurité, les établissements scolaires et des acteurs de la prévention.

Des professionnels à l'écoute

Poste Prévention Jeunesse de la Ville

Ce poste s'inscrit dans la politique de prévention jeunesse du Département du Nord. Les dispositifs prévention jeunesse ont pour objectif de prévenir la marginalisation, faciliter l'insertion des jeunes, favoriser leur autonomie. Le travail préventif est proposé par le PPJ, en lien avec le PIJ, autour de l'accompagnement dans la scolarité et l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 11 à 25 ans. Il révèle un réel besoin de soutien du jeune et de ses parents, tant sur leurs démarches, qu'en termes d'écoute et d'accompagnement. Il mène ses missions en partenariat et en toute cohérence avec les structures de droit commun du territoire (établissements scolaires, CMP, UT, CCAS, Mission Locale, MLDS, Centre Social, ..). Il collabore notamment à la lutte contre le décrochage scolaire et assure le suivi des rappels à l'ordre par le Maire. Il propose à la fois un accompagnement individuel et des actions collectives autour de l'insertion socio-professionnelle, l'accompagnement vers l'autonomie et la prévention des conduites à risque.

Animateur d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions du Centre Social

Ce poste s'inscrit également dans les dispositifs de prévention jeunesse du Département du Nord. Le projet de développement du Centre Social inclut un projet jeunesse qui est élaboré de manière transversale et partenariale. L'action du poste AILE, au sein du Centre Social, est intégrée dans ce projet jeunesse qui traduit de façon concrète les actions d'animation, de prévention, d'insertion sociale et professionnelle à mettre en place tout au long du projet de développement du Centre Social. Le poste AILE est garant du bon déroulement et de la mise en œuvre de ce projet. Les compétences du poste AILE peuvent être aussi mises à contribution dans le soutien à l'élaboration de projets particuliers touchant différents publics afin d'intégrer les jeunes dans les différentes actions du centre social et du territoire dans le cadre de partenariats opérationnels.

Référente famille et psychologue du DRE (CCAS)

Elles mettent leurs compétences au service du dispositif de réussite éducative, avec pour objectif de proposer un accompagnement aux enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité

et/ou des questionnements dans différents champs: scolaire, éducatif, familial, social...

La référente familles sur la base d'un diagnostic, permet le rassemblement d'un réseau de partenaires mobilisés pour construire un parcours individualisé adapté à la famille et l'enfant. Cette démarche nécessite la collaboration des parents dans un cadre confidentiel et non jugeant. Certaines actions sont proposées par une psychologue, professionnelle de l'écoute, du soutien et de l'accompagnement.

Animatrice PIJ

Agent diplômé de l'animation, elle assure l'animation du Point Information Jeunesse (orientation, information, suivi, relais vers les partenaires) pour le public concerné.

Elle met en place différentes actions : semaine de la Solidarité Internationale, actions prévention santé,...

3) Les axes forts du territoire à prendre en compte

La place des familles

Les instances de concertation et consultation (conseils d'écoles, comité consultatif restauration scolaire, comité technique réforme des rythmes scolaires,...) montrent l'implication des familles dans le parcours éducatif de leur enfant et leur place en tant qu'acteur éducatif privilégié. Le Projet Educatif Territorial doit tenir compte de cette place des familles, la favoriser, la développer. Cependant, certaines situations rencontrées par d'autres acteurs éducatifs rappellent aussi que certains parents restent éloignés du parcours de leur enfant. Des solutions doivent aussi être trouvées pour ces situations.

Un réseau d'acteurs dense à coordonner

Le diagnostic préalable à la rédaction du Projet Educatif Territorial a mis en exergue une pluralité d'acteurs, d'actions, une offre large pour la tranche 0-25 ans mais également un besoin de cohérence. On perçoit en effet la multiplication et la superposition des dispositifs et la nécessité de fédérer les acteurs et rendre lisibles les différentes actions éducatives existantes. Articuler et équilibrer les temps scolaires et les temps libres sont des priorités pour la réussite des plus jeunes. Cette cohérence doit être appliquée à :

- une communication claire et commune
- des points communs aux projets éducatifs des équipements, établissements, accueils ... en lien avec les objectifs énoncés dans le présent Projet Educatif Territorial

Dépasser les contraintes matérielles

Lors des réflexions autour du Projet Educatif Territorial quelques problématiques matérielles sont apparues autour du partage des locaux. La question se pose par exemple quand il s'agit de mettre en place de Nouvelles Activités Périscolaires de qualité dans de bonnes conditions sans occuper les salles de classes, en partageant les locaux scolaires, les salles de sport avec les collègues.

Des questions se posent également pour le personnel d'encadrement en termes de formation et de nombre pour répondre aux nouveaux enjeux posés notamment par la réforme des rythmes scolaires. Au cours des échanges entre les élus de la circonscription Lille 2 Loos de l'Education Nationale, la question de la mutualisation des moyens, notamment humains, a été posée.

Répondre au plus près des besoins

La question des rythmes scolaires

La nouvelle organisation du temps scolaire souhaite répondre avant tout à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école : favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs ; bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus réguliers.

Les choix en termes d'organisation et d'articulation des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire doivent répondre aux problématiques de fatigue et suractivité de l'enfant et du jeune.

L'accueil des moins de 3 ans

L'accueil des moins de 3 ans est facilité dans la commune car la scolarisation précoce est un moyen efficace pour favoriser la réussite scolaire des enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques. Cependant, cette scolarisation nécessite une réelle capacité à accueillir les enfants notamment d'un point de vue matériel (dortoirs, classes,...) et d'encadrement (besoins spécifiques lors de la pause méridienne ou de la garderie). Ces questions sont soumises en Conseil d'école, en commission école, lors des comités consultatifs de la restauration scolaire.

Le diagnostic 11-25 ans

Dans le cadre d'un diagnostic effectué auprès des 11 /25 ans par le biais d'un questionnaire et d'une enquête auprès des associations partenaires, 45 % des jeunes interrogés ne se considèrent pas comme autonomes financièrement et ne peuvent donc pas assumer une prise en charge financière de leurs activités de loisirs. Ils restent dépendants de la famille ou des aides qui leur sont attribuées. 22 % de ces jeunes se considèrent même en situation précaire. Leurs attentes sont exprimées par des demandes concrètes de loisirs mais aussi par des recherches de solutions dans les domaines de l'emploi et de la formation, de l'orientation et de la scolarité. Ils souhaiteraient au travers des propositions qui leur sont faites pouvoir trouver aussi une valorisation individuelle et un bien-être personnel. Les jeunes expriment aussi le besoin de trouver tous les outils nécessaires pour devenir autonomes : emploi, qualification, bien sûr mais aussi logement, soutien financier etc...

L'emploi est un volet fort de ce diagnostic. Il est au cœur des préoccupations du réseau d'acteurs dédiés à la tranche 18-25 ans. C'est ainsi qu'un soin particulier est apporté par la Ville et ses partenaires concernant l'orientation des jeunes (forum autour de la formation et des filières, actions sur les métiers porteurs, liens privilégiés avec le Centre d'Information et d'Orientation,...) mais aussi la première expérience professionnelle (accompagnement et recrutement des contrats d'avenir, de jeunes en apprentissage, offre et information en matière de jobs d'été,...)

II - LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL : MISE EN OEUVRE

1) Un projet global à l'échelle de la Ville

Le champ d'application

Le territoire concerné

Le projet concerne la commune d'Haubourdin. Un quartier de la commune était classé en ZUS, le quartier du Parc. Il a bénéficié d'un soutien par des financements politique de la ville. Ces derniers ont fait l'objet d'une remise en question en 2014 suite à la réforme de la Politique de la Ville et à la redéfinition de la géographie prioritaire. Certains quartiers ne sont plus considérés comme prioritaires dans les financements de l'Etat. Ils deviennent des « territoires de veille » et pourraient peut-être continuer à bénéficier de soutiens spécifiques.

Si le Projet Educatif Territorial s'inscrit avant tout dans les limites de la commune, Haubourdin n'en est pas moins dans une démarche de concertation avec les communes de la circonscription de l'Education Nationale Lille-Loos 2. Des réunions ont d'ailleurs été organisées avec les maires des communes concernées les 27 février et 20 novembre 2013, en présence de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, afin d'échanger sur les pratiques et tendre à un maximum de cohérence.

Le public

Le Projet Educatif Territorial doit être un outil de travail et de réflexion pour la tranche d'âge 0-25 ans (révolus). A titre indicatif, quelques chiffres* qui donneront un aperçu quantitatif d'une partie de la tranche d'âge concernée par le projet.

Année	Nbre d'enfants 0-2 ans révolus	Nbre d'enfants 3-5 ans révolus	Nbre d'enfants 6-11 ans révolus	Nombre de jeunes 12-17 ans révolus		Total 6-18 ans
				12-16 ans	16-18 ans	
2013	672	628	1151	697	324	2172
2012	653	592	1157	722	283	2162
2011	651	603	1134	692	31	2136

*chiffres 2014 Caisse d'Allocations Familiales

Ces chiffres nous montrent une stabilité de la tranche d'âge objet du Projet Educatif Territorial. Ils nous montrent également les orientations politiques à prendre au regard d'une tranche d'âge 6-11 ans très représentée.

Concernant les 18-25 ans, on s'appuiera sur l'INSEE (juin 2012) qui indique qu'en 2009, les 15-29 ans représentaient 21,9 % de la population pour les hommes, soit 1 482 personnes et 20 % de la population pour les femmes soit 1 526 personnes.

Ce public peut maintenant être observé du point de vue des effectifs scolaires (chiffres 2013-2014):

Ecoles Publiques

Niveau maternelle moins de trois ans :	64
Niveau maternelle entre trois et cinq ans :	513
Niveau élémentaire :	801
TOTAL :	1378

Ecoles Privées

Niveau maternelle moins de trois ans :	28
Niveau maternelle entre trois et cinq ans :	177
Niveau élémentaire :	293
TOTAL :	498

Collèges et Lycées

- Lycée général Beaupré : 734 élèves
- Lycée professionnel Beaupré : 456
- Collège La Sagesse : 270 élèves (dont 1 ULIS à 8 élèves)
- Collège Le Parc : 400 élèves
- Collège Jules Ferry : 840 élèves (dont 1 ULIS de 10 élèves)

Périodes et horaires concernés

Au temps scolaire qui sera décrit ci-dessous, s'ajoutent à la réflexion les temps périscolaire et extrascolaire.

Les objectifs partagés par l'ensemble de la communauté éducative

Il s'agit de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie. En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs. C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (élus, enseignants, parents, intervenants associatifs, personnel de la ville...).

Le Projet Educatif Territorial de la Ville d'Haubourdin portera donc sur l'ensemble des temps de l'enfant avec pour effet principal attendu son épanouissement dans tous les temps de vie (scolaire, périscolaire, extrascolaire). Il rassemblera l'ensemble des acteurs locaux en charge de l'enfance et de la jeunesse dans tous les domaines pour la mise en place d'un réseau de co-éducateurs, avec un accent fort mis sur la notion de parentalité et la place de la famille.

Les objectifs éducatifs du Projet Educatif Territorial partagés par les partenaires :

- garantir la continuité éducative et la réussite scolaire pour tous
Une dynamique d'acteurs, un soutien à la parentalité
- promouvoir le vivre ensemble
Citoyenneté, éducation à l'environnement, intégration, lutte contre les discriminations.
Développer l'autonomie et engagement citoyen, prévention et soutien aux jeunes en difficulté
- favoriser l'épanouissement de tous en assurant l'accès à une offre éducative diversifiée
Eveils culturel, artistique et sportif, accessibilité de l'offre.

Chaque partenaire acteur du Projet Educatif Territorial se servira de cet outil collaboratif pour assurer la continuité éducative dans le respect des fonctionnements et domaines de compétences de chacun.

Un réseau d'acteurs coordonné

Les outils de liaison

Cette continuité éducative passe aussi par la mise en place d'un suivi de l'enfant dans tous ses temps permettant une coordination des adultes qui le prennent en charge.

En mai 2014 a été diffusée par les services de l'Education Nationale la Charte des Rythmes Scolaires. Une réunion avec les directeurs d'écoles maternelles et élémentaires a permis d'évoquer cette charte et ses implications en matière de transitions entre temps scolaire et temps périscolaire. La Ville et l'Education Nationale se sont entendus sur leur responsabilité conjointe et la nécessité de mettre en place des outils communs.

C'est ainsi qu'ont été mis en place des outils de liaison entre les acteurs éducatifs, retraçant chaque étape de la journée de l'enfant, détaillant l'adulte en responsabilité, permettant un suivi de l'enfant dans tous les temps scolaires et périscolaires. Ces outils lient les enseignants (temps scolaire), le personnel municipal (garderie, pauses méridiennes, Nouvelles Activités Périscolaires ou NAP), le Centre Social (accompagnement scolaire, mercredis loisirs).

Pour résoudre une des contraintes évoquées précédemment quant au partage des locaux, une convention d'utilisation des locaux et du matériel scolaires hors temps scolaires est signée entre la Ville et chaque directeur d'école. Cette convention définit l'utilisation des locaux et du matériel scolaires entre l'équipe éducative et les intervenants encadrant les activités périscolaires proposées par la Ville.

La place des parents

De la même manière les parents sont associés à la démarche de continuité éducative :

Cela passe par une communication de qualité et régulière. Dès la publication du décret d'application de la réforme des rythmes scolaires, les représentants de parents d'élèves ont été conviés à une réunion d'information. La place des parents dans la gouvernance (comité technique, Conseils d'école, comité restauration scolaire, comité d'usagers du Centre Social,...) a permis aux informations de circuler régulièrement. Des supports de communication ont également été créés : les emplois du temps, l'organisation des nouvelles activités périscolaires, des affiches détaillant le temps de pauses méridiennes. Le contact direct n'a pas été oublié : des permanences ont été organisées dans chaque école courant septembre 2014 pour expliquer directement aux parents le fonctionnement des NAP et remettre en mains propres les dossiers d'inscription. De la même manière, les agents de la ville sont invités à favoriser l'échange avec les parents lorsqu'ils viennent rechercher leurs enfants, en garderie ou accueils de loisirs...Ce contact est également au cœur des pratiques de l'Education Nationale et du monde associatif.

Une cohérence des actions et dispositifs

Le Projet Educatif Territorial intègre les actions existantes de la Ville et les dispositifs en vigueur et à venir dans lesquels la Ville s'inscrit :

- les services de la Ville : accueils de loisirs, NAP, pauses méridiennes et garderies
- les ateliers extrascolaires de la collectivité : théâtre, musique, arts plastiques
- le contrat unique d'agglomération Lille Métropole : à compter de 2015, l'ensemble des projets locaux participant à la politique de la ville seront portés à la connaissance des principaux financeurs par le biais d'un dossier unique. Dans le cadre de cette programmation, la Ville souhaite valoriser : réussite éducative, politique Jeunesse,

fonction parentale, accès à l'emploi des jeunes, prévention santé et lutte contre les incivilités

- les dispositifs de Prévention Jeunesse du Conseil général : le poste prévention jeunesse de la Ville
- les suites données au Dispositif de Réussite Educative (DRE)
- le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement passé entre la CAF et une collectivité locale ou un organisme non lucratif, afin de développer et optimiser l'offre d'accueil des enfants jusqu'à 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse. Ce développement repose sur : un diagnostic précis de l'offre existante et des besoins à venir, un schéma de développement planifié sur les quatre prochaines années, un financement contractualisé en fonction du projet retenu

La Ville et la CAF vont signer le renouvellement de leur contrat (2014-2017). Il reconduit la plupart des actions engagées par la Ville, le CCAS et le Centre Social en matière de jeunesse et de petite enfance et comprend, en termes de développement, le nouvel Espace 11-25 ans ainsi que l'extension du nombre de places de la Maison de la Petite Enfance.

- Le dispositif Publics et Territoires de la Caisse d'Allocations Familiales

Le fonds " publics et territoires " est créé pour poursuivre la dynamique engagée et visant à réduire les inégalités concernant le niveau de service rendu et la nature des réponses mises en œuvre sur les territoires. Il unifie les différents fonds spécifiques précédents dans un souci de simplification et de pérennisation de l'engagement des Caisses d'Allocations Familiales. Les actions mises en œuvre sur les territoires doivent avoir pour objectif de répondre aux besoins particuliers des familles, prendre en compte leur contexte de vie et les ressources du territoire selon six axes (accueil et handicap, adaptation de l'offre d'accueil, soutien aux projets adolescents, accompagnement des problématiques des équipements et services d'accueil, prise en compte les difficultés structurelles des établissements, accompagnement des démarches innovantes).

Mais aussi avec les actions et dispositifs des partenaires de la Ville :

- les thématiques et objectifs définis sont en articulation avec le projet d'école des établissements maternelles et élémentaires. Un lien est tissé avec le psychologue scolaire et le médecin scolaire pour une meilleure transversalité. Les Activités Pédagogiques Complémentaires tiennent compte de l'organisation du temps périscolaire.
- les associations locales ont participé à l'élaboration du projet éducatif, elles en partagent les objectifs et certaines adaptent leur fonctionnement aux nouvelles exigences (ex : changements horaires de l'accompagnement scolaire du Centre Social ou adaptation des mercredis loisirs du Centre Social).
- échanges et prise en compte des évolutions dans les projets et fonctionnements de l'IME Le Fromez et du foyer des Moutatchous
- les collèges et lycées sont associés à la réflexion autour du Projet Educatif Territorial et s'inscrivent dans un partenariat étroit en matière d'éducation avec la Ville (point écoute au collège, projet accès à la culture avec la bibliothèque,...)

2) La mise en œuvre du PEDT

L'axe scolaire : la réforme des rythmes scolaires

Une analyse des besoins

Un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves des écoles publiques avec diffusion d'un questionnaire papier distribué à chaque famille.

Sondage (année scolaire 2012-2013) : nombre total d'enfants concernés par le sondage : 1373 enfants

Nombre d'enfants concernés par les réponses au sondage	Choix de la demi-journée		Heure de reprise possible de l'enfant				Heure maxi de participation aux ateliers		
	Mercredi matin	Samedi matin	15h45	16h	16h30	après 16h30	17h	17h15	17h30
1185	984	186	207	288	374	309	400	110	604
	83 %	16 %	42 %						
	1 % ne se prononce pas								

Il a permis de faire émerger la demi-journée supplémentaire. Cette dernière étant le mercredi matin, aucune demande de dérogation n'a été formulée.

Les éléments pris en compte, outre l'application du décret, pour définir les nouveaux horaires d'enseignement et d'activités périscolaires sont les suivants :

- le respect des rythmes biologiques de l'enfant (périodes d'attention et de baisse d'attention des enfants)
- la nécessité de maintenir une pause méridienne de 2h : pour pouvoir assurer les 2 services de restauration et offrir un réel confort aux enfants
- l'analyse du sondage fait apparaître qu'un peu moins de la moitié des enfants des personnes interrogées peuvent être repris à 15h45 ou 16h par leur famille. Il importe donc de ne pas multiplier l'offre après l'enseignement. Il est proposé que les NAP ne soient organisées que 2 fois par semaine par école, notamment pour inciter les familles à reprendre l'enfant plus tôt les autres jours. Un guide à destination des parents a été réalisé.
- la prise en compte du statut particulier des moins de 3 ans
- la prise en compte des familles ayant des enfants en maternelle et en élémentaire
- le choix de ne pas proposer d'horaires différents d'une journée à l'autre et avoir une unité sur la commune entre les différentes écoles. Respecter la notion de groupe scolaire.

Le public concerné par le changement de rythmes

La réforme des rythmes scolaires ne s'applique qu'aux écoles publiques maternelles et élémentaires (chiffres 2013-2014):

Niveau maternelle moins de trois ans :	64
Niveau maternelle entre trois et cinq ans :	513
Niveau élémentaire :	801
TOTAL :	1378

Les emplois du temps

Les emplois du temps ont été proposés par le Comité technique, validés par le Comité de pilotage, les Conseils d'école, le Conseil Municipal et le Directeur d'Académie de l'Education Nationale. Ces différentes instances seront décrites dans le troisième volet du présent développement.

Maternelles publiques

<i>Horaires Lundi</i>		<i>Horaires Mardi</i>		<i>Horaires Mercredi</i>		<i>Horaires Jeudi</i>		<i>Horaires Vendredi</i>	
7 h00–8h30	ACCUEIL	7 h00–8h30	ACCUEIL	7 h00–8h30	ACCUEIL	7 h00–8h30	ACCUEIL	7 h00–8h30	ACCUEIL
8h30–11h30	ENS	8h30–11h30	ENS	8h30–11h30	ENS	8h30–11h30	ENS	8h30–11h30	ENS
11h30–13h30	PM	11h30–13h30	PM	11h30–12h30	ACCUEIL	11h30–13h30	PM	11h30–13h30	PM
13h30–15h45	ENS	13h30–15h45	ENS			13h30–15h45	ENS	13h30–15h45	ENS
15h45–19h00	ACCUEIL ET/OU TAP	15h45–19h00	ACCUEIL ET/OU TAP			15h45–19h00	ACCUEIL ET/OU TAP	15h45–19h00	ACCUEIL ET/OU TAP

ENS : enseignement / PM : pause méridienne

Elémentaires publiques

<i>Horaires Lundi</i>		<i>Horaires Mardi</i>		<i>Horaires Mercredi</i>		<i>Horaires Jeudi</i>		<i>Horaires Vendredi</i>	
7 h00–8h30	ACCUEIL	7 h00–8h30	ACCUEIL	7 h00–8h30	ACCUEIL	7 h00–8h30	ACCUEIL	7 h00–8h30	ACCUEIL
8h30–11h45	ENS	8h30–11h45	ENS	8h30–11h30	ENS	8h30–11h45	ENS	8h30–11h45	ENS
11h45–14h00	PM + ACCUEIL*	11h45–14h00	PM + ACCUEIL*	11h30–12h30	ACCUEIL	11h45–14h00	PM + ACCUEIL*	11h45–14h00	PM + ACCUEIL*
14h00–16h00	ENS	14h00–16h00	ENS			14h00–16h00	ENS	14h00–16h00	ENS
16h00–19h00	ACCUEIL ET/OU TAP	16h00–19h00	ACCUEIL ET/OU TAP			16h00–19h00	ACCUEIL ET/OU TAP	16h00–19h00	ACCUEIL ET/OU TAP

ENS : enseignement / PM : pause méridienne

**accueil prévu à partir de 13h30 pour les parents ayant également des enfants en maternelles.*

Ces emplois du temps ne font pas mention des Activités Pédagogiques Complémentaires encadrées par l'Education Nationale car leur positionnement dans l'organisation de la semaine diffère selon les écoles. Les enseignants prennent en compte l'organisation des Nouvelles Activités Péri-scolaires et des pauses méridiennes pour positionner les APC.

Incidence de la réforme sur les interventions municipales en milieu scolaire

La Ville continue à mobiliser ses ressources au travers des interventions en milieu scolaire (dumiste, projets avec la Bibliothèque Municipale, éducateur sportif,...). Cependant, l'intervention en milieu scolaire peut parfois être repensée en raison de la modification des rythmes scolaires et de la mise en place des Nouvelles Activités Péri-scolaires.

Et après l'école primaire ?

Les collèges et lycées ne sont pas concernés par la réforme des rythmes scolaires. Cependant, le cycle 3 sera composé à compter de septembre 2015 des CM1 / CM2 / 6ème. Aussi, des représentants des collèges font-ils partie du comité de pilotage pour amorcer un travail sur la notion de passerelles. Des pistes sont déjà évoquées, par exemple, des passerelles autour de l'Education Physique et Sportive.

L'impact sur le temps périscolaire

À l'offre périscolaire décrite précédemment, s'ajoutent de nouvelles actions pour répondre au mieux aux besoins des enfants et de leurs familles compte tenu de la modification des horaires d'enseignement.

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

L'encadrement

Les taux retenus pour l'encadrement des enfants (sous réserve des besoins des activités proposées) :

- 1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 adulte pour 18 enfants de 6 ans et plus

le personnel municipal

Par du personnel « spécialisé » (éducateur sportif, professeurs de l'école de musique, intervenant théâtre, animateurs formés par le personnel de la Bibliothèque et par l'intervenant en Arts Plastiques,...). Un plan de formation est mis en place (BAFA et formations spécifiques autour de l'éducation).

le monde associatif

Le Centre Social propose à la collectivité des cycles d'intervention à destination des élèves des écoles de la commune, en respectant un cahier des charges (descriptif, objectifs, encadrement,...)

des prestataires extérieurs

Pour les activités spécifiques

Les inscriptions

L'inscription administrative : elle est faite en début d'année scolaire ou en cours d'année lors des périodes définies. Elle comprend une fiche de renseignements et une fiche sanitaire de liaison. Le dossier complet doit être déposé en mairie dans les délais pour être pris en compte.

L'inscription aux activités : l'année est divisée en 4 périodes, entre chaque vacances scolaires. Chacune de ces périodes correspond au nombre de séances d'une même activité. (ex : NAP danse tous les lundis du retour des vacances d'automne jusqu'aux vacances de Noël). L'enfant peut s'inscrire pour toutes les périodes dès le début de l'année. Il peut également choisir de s'inscrire avant chaque période lors des périodes d'inscription définies. Le démarrage des NAP se faisant au retour des vacances d'automne, les parents peuvent avoir recours, dans un premier temps, au service de garderie. L'enfant peut être inscrit à un ou deux NAP par semaine.

Les tarifs : les NAP sont gratuites pour les élèves domiciliés à Haubourdin. Pour les élèves résidant dans des communes autres, chaque séance de NAP est facturée 5€58 (via le service Haubipass).

Le déroulement

L'enfant s'engage à être présent pendant toute la période (soit environ 7 séances). Les parents vont récupérer les enfants sur le lieu du NAP, à l'issue de la NAP uniquement. Un temps de

transition est prévu entre l'enseignement et la suite de la journée de l'enfant afin de permettre le rassemblement des enfants inscrits en NAP, le goûter, le passage aux sanitaires. Les parents fournissent le goûter pour la transition. En dehors des jours de NAP, l'accueil-garderie débute dès la fin de l'enseignement. Les jours de NAP, il est possible de ne pas aller à la NAP et de bénéficier du service d'accueil-garderie avec départs échelonnés.

	<i>Rassemblement</i>	<i>TAP/accueil-garderie</i>	<i>Accueil-garderie</i>
<i>Maternelles</i>	15h45 - 16h	16h - 17h	17h - 19h
<i>Elémentaires</i>	16h - 16h15	16h15 - 17h15	17h15 - 19h

Le Comité Technique a fait le choix de ne pas organiser de NAP tous les jours de la semaine afin de ne pas occasionner une surabondance d'activités aux enfants et d'encourager les parents qui le peuvent à venir rechercher leur enfant juste après l'enseignement. Aussi, un enfant ne peut-il accéder que deux fois par semaine maximum aux NAP.

Les activités se déroulent dans l'école ou dans un espace éducatif, défini selon les besoins de l'activité proposée, proche de l'équipement scolaire.

Le contenu

- Les activités s'organiseront autour de 4 thématiques :
- l'éveil corporel
- l'éveil culturel
- l'accompagnement à la scolarité
- la citoyenneté

L'idée est de travailler sur la notion de parcours de l'enfant : du cycle 1 au cycle 3, l'enfant bénéficiera d'activités issues de grandes thématiques, citées ci-dessus, mais dans une démarche de plus en plus approfondie.

Pour les plus jeunes, les 2-3 ans, le Comité Technique a opté pour les NAP 2-3 ans. Il a été fait le choix d'un accueil dans l'école avec des activités adaptées et possibilité de départs échelonnés.

L'information aux familles

Des supports de communication sur les NAP ont été distribués avant les vacances d'été. Ils informaient sur l'organisation d'un temps de présentation des activités lors duquel seraient distribuées les fiches d'inscription et autres outils de communication utiles aux familles. Ce temps a eu lieu dans chaque école en septembre 2014.

Les accueils garderies

Le déroulement

Le service de garderie, tel qu'il existait avant septembre 2014, voit son organisation repensée. Pour le bien-être des enfants et le confort de l'activité, les maternelles et les élémentaires ont été séparés. Le taux d'encadrement est maintenu à l'identique. Les horaires ont été adaptés au changement de rythme scolaire tout en préservant la même amplitude horaire (à partir de 7h le matin et jusque 19h le soir).

Par ailleurs, pour répondre aux besoins des parents, un créneau de garderie complémentaire est proposé le mercredi midi après l'enseignement de 11h30 à 12h30 pour permettre aux familles de venir récupérer l'enfant plus facilement.

Le soir, le parent peut avoir recours aux accueils garderie immédiatement après l'enseignement ou après le NAP.

Le contenu

Les garderies sont organisées selon 3 axes :

- temps calme autour du livre
- temps créatif autour du dessin, des loisirs créatifs, du coloriage
- temps de partage avec les autres autour de jeux de société ou de plein air selon la météo

Selon son humeur, son état de fatigue l'enfant mène l'une ou l'autre de ces activités. Elle peut être interrompue quand le parent vient chercher l'enfant. Elle peut être prolongée avec le parent sur place ou à la maison si ce dernier le souhaite.

Les inscriptions

Seuls les enfants inscrits préalablement au service peuvent en bénéficier. Si l'enfant n'est pas inscrit, il ne peut être remis par le parent ou l'enseignant au personnel municipal de la garderie. Le tarif du second créneau du soir est majoré car le retour tardif de l'enfant à la maison n'est pas encouragé. Tout créneau entamé est dû.

La pause méridienne

Le déroulement

Le temps de pause méridienne est organisé les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant le temps scolaire. Ces temps sont ouverts aux élèves des écoles élémentaires et maternelles.

La réforme des rythmes scolaires a un impact sur le temps de la pause méridienne. Pour les maternelles la situation reste identique : les horaires sont de 11h30 à 13h30. Par contre les élémentaires voient leur pause modifiée avec une sortie à 11h45 et une reprise des cours à 14h. A la demande des parents d'élèves, les externes peuvent être ramenés à l'école de 13h30 à 13h35 si les parents sont dans l'impossibilité de conduire leur enfant à 14h pour des raisons professionnelles ou en cas de fratrie en maternelle.

Le contenu

Le contenu de ce temps périscolaire reste identique à ce qui a été détaillé précédemment.

L'accompagnement scolaire

Ce service proposé par le Centre Social a évolué. Il débute à l'issue des nouveaux horaires d'enseignement, finissant plus tôt (17h30), et offrant donc aux enfants la possibilité de rentrer plus tôt.

L'axe extrascolaire : temps libre et prévention

Le temps libre : permanence des propositions

Les enfants peuvent fréquenter, s'ils le souhaitent les activités décrites précédemment :

- les structures municipales : Espace 11-25 ans, accueils de loisirs 2-17 ans du mois d'août, école de musique, ateliers théâtre, ateliers arts plastiques, bibliothèque
- l'offre associative : les propositions des associations sportives, culturelles et de loisirs restent identiques. Les horaires ne peuvent être calqués sur les nouveaux rythmes scolaires car l'organisation de l'enseignement privé diffère. Le Centre Social a dû repenser pour sa part l'organisation des mercredis loisirs. Cette activité déclarée auprès de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et soutenue par la CAF ne doit être proposée qu'en dehors du temps scolaire. Elle s'organise avec un ramassage dans les écoles à la fin de l'enseignement, un temps de restauration puis d'animation.

Le dispositif de réussite éducative a permis d'apporter une réponse adaptée aux difficultés des familles et des enfants en matière éducative, sociale et de lutte contre le décrochage scolaire dans le quartier du parc. Toutes les solutions doivent se construire dans un parcours individualisé afin d'être la réponse la plus adaptée à la problématique détectée. La contractualisation avec les familles permettait une adhésion et une implication des familles dans le parcours éducatif de leur enfant. Des réunions en équipe pluridisciplinaire avec tous les professionnels gravitant autour de l'enfant (professionnels de l'éducation, travailleurs sociaux, professionnels de la santé) permettaient de croiser les regards sur les parcours individuels. Il s'agissait de trouver des solutions adaptées en évaluant tous les types d'accompagnement existants. La fin des financements liés au DRE amènera probablement la Municipalité à définir des actions prioritaires et répondant aux besoins identifiés, à réfléchir à de nouvelles sources de financement et de possibilités de mutualisation.

Quelle place pour le parent et la famille ?

La Ville d'Haubourdin est en cours de définition d'un projet qui capitalisera les compétences acquises au travers des actions du DRE et des interventions éducatives (poste prévention jeunesse, pauses méridiennes, etc...). Le projet apporterait des réponses aux différents services en charge de l'enfance et de la jeunesse (CCAS, DJSLC, Haubipass, associations et structures etc...) qui touchent par leur intervention éducative les questions liées à la parentalité. Ce projet voudrait pouvoir apporter également toutes les réponses possibles aux parents (inclusion sociale, inscription auprès des différents services, accompagnement psychologique, etc...). L'objectif est donc d'apporter une offre globale sous forme d'un guichet unique pour les familles, sur les sujets autour de la parentalité sous toutes ses formes (de l'inscription scolaire au soutien à la parentalité en passant par les questions de handicap, ...) et mutualisation des compétences. Elle pourrait concerner l'ensemble des âges : la petite enfance, l'adolescence et les jeunes adultes (jusqu'à 25 ans révolus).

III - GOUVERNANCE ET EVALUATION

1) Durée du PEDT

Le présent projet éducatif sera valable pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2014-2015, révisable chaque année. Possibilité de modification par avenant chaque année en fonction de l'évaluation par le comité technique soumise au comité de pilotage et à l'instance délibérante.

2) Gouvernance du PEDT

Le Comité de pilotage

Composition

Le Maire

L'adjoint délégué aux affaires scolaires

Le Directeur Général des Services
La Directrice de Cabinet
La Directrice jeunesse, sport, loisirs et culture
Le responsable du service Education jeunesse

Missions

Le comité de pilotage est l'instance de décision garante de la continuité éducative portée par le PEDT. Il a défini les objectifs du projet. Il détermine les priorités d'actions pour atteindre ces objectifs et prend toutes les décisions relatives au fonctionnement.

Le Comité technique

Modalités de désignation

15 février 2013 : rencontre avec les clubs sportifs, Centre Social, Maison des Jeunes d'Haubourdin, appel à candidats.

8 mars 2013 : rencontre avec le monde enseignant et désignation de représentants

14 mars 2013 : rencontre avec les parents d'élèves membres des conseils d'écoles et désignation de représentants

Entre mars et décembre 2013, 12 réunions du comité technique ont été organisées.

Composition

Les élus : l'adjoint délégué aux affaires scolaires, l'adjoint délégué à la jeunesse et l'adjointe déléguée à la culture, les membres de la commission écoles

L'Inspecteur de l'Education Nationale et les conseillers pédagogiques.

Les services municipaux : services éducation jeunesse, police municipale, ressources humaines, sport, équipements culturels, restauration scolaire, finances, coordination des atsem, politique de la ville et développement durable

Les services du CCAS : coordination petite enfance et Dispositif de Réussite Educative

Etablissements scolaires : 3 directeurs d'écoles publiques, 1 directeur d'école privée, 3 enseignants d'écoles publiques, les représentants des collèges de la ville

Associations sportives: 2 représentants issus de clubs différents

Associations socio-culturelles et de loisirs : représentants Maison des Jeunes d'Haubourdin (jusqu'en octobre 2013) et Centre Social.

représentants Parents d'élèves: 2 parents d'élèves avec suppléants.

Autres structures : Le Centre d'Observation, de Placement et de Soins des Moutatchous et l'IME le Fromez

La composition du comité technique évoluera afin de pouvoir associer l'ensemble des acteurs enfance et jeunesse du territoire à son développement.

Les missions

Le comité technique est un lieu d'échanges entre les différents acteurs éducatifs. Il a pour missions de :

- bâtir le PEDT (objectifs, rythmes scolaires, Nouvelles Activités Périscolaires). Il identifie les contraintes et les difficultés, repère les atouts et formule des préconisations pour atteindre les objectifs fixés collégialement.
- suivre la mise en œuvre du PEDT et évaluer régulièrement le projet sur la base des modalités d'évaluation fixées préalablement.

Le Conseil Municipal

Il s'est prononcé et a voté les sujets suivants préparés en commission écoles :
l'application de la réforme : décision au Conseil Municipal de février 2013, d'un report de la réforme à la rentrée 2014-2015
validation au Conseil Municipal de décembre 2013 des emplois du temps et de l'avant projet éducatif avant transmission aux services de l'Education Nationale
validation au Conseil Municipal de décembre 2014 du Projet Educatif Territorial

Les Conseils d'école

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. Le conseil d'école peut être amené à se prononcer sur les principales questions de vie scolaire. Il donne son avis sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement. Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Par ses compétences en matière d'organisation du temps scolaire, il a été consulté quant aux nouveaux rythmes scolaires.

Les autres instances

Le comité de pilotage Contrat Enfance Jeunesse

Le Comité de Pilotage procède chaque année à l'évaluation du contrat. Outre des élus et techniciens de la ville, il compte parmi ses membres des représentants du Centre Social et des conseillers techniques de la CAF qui ont pour mission d'accompagner les projets de développement, d'aider à l'élaboration d'un diagnostic de territoire, en tenant compte des ressources et des contraintes locales, et de l'écart entre l'offre et la demande d'accueil.

Le comité de la restauration scolaire

Il est constitué de représentants des parents d'élèves, d'élus et de techniciens de la commune. Il apporte son avis sur les pauses méridiennes.

Lors d'une réunion tous les trimestres après les conseils d'école, ses missions sont les suivantes :

- porter un avis d'usagers du service : remarques et éléments d'amélioration
- proposer des sujets pour les bulletins municipaux, les animations,...
- conseiller sur des grands enjeux : la lutte contre le gaspillage alimentaire ou l'éducation à l'équilibre alimentaire

Le Comité Prévention Jeunesse

Le Comité Prévention Jeunesse dépend du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Il a pour objectif d'identifier les jeunes en difficulté et de leur apporter une offre éducative adéquate. Dans ce cadre les membres du CPJ peuvent être amenés à communiquer des informations concernant la situation des jeunes. Du fait de la nature de ces informations, une charte de déontologie encadre ce comité dans l'intérêt du jeune.

Le CPJ est animé par le PPJ. Les membres signataires de la charte : DRE, Apprentis d'Auteuil, Centre d'Activités Sportives, Centre Social Le Parc, CMPP Jean Itard, CMP adultes, CMP enfants, UTPAS, Espace Jeunes, Mission Locale, MLDS, les 6 écoles primaires, les 3 collèges, le lycée Beaupré.

Au-delà de ces instances, le partenariat autour de l'éducation et de la jeunesse est plus vaste. D'autres partenaires, d'autres acteurs sont déjà associés à la politique éducative de la Ville au travers de dispositifs et d'actions. Ils feront partie selon les axes de travail d'une instance à venir qui permettra le développement, le suivi et l'évaluation de ce Projet Educatif Territorial :

- les services de l'Etat : Préfecture et Education Nationale, (DASEN et Inspection Lille-Loos 2)
- les équipes pédagogiques des établissements scolaires publics (de la maternelle au Lycée)
- le Centre Médico-scolaire
- le Conseil Général du Nord
- les Maires de la circonscription Lille 2 Loos
- la CAF
- L'UTPAS
- la Mission Locale
- le Centre Médico-psychologique, le Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
- le Centre d'Activités Sportives
- le C.I.O.

3) L'évaluation

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité

Les membres du comité technique se réuniront pour des temps de bilan intermédiaire trimestriels et une fois par an, pour réaliser un rapport d'activités à l'attention de l'autorité territoriale faisant apparaître une analyse du dispositif basée sur :

- l'étude du respect du rythme de l'enfant
- l'analyse des objectifs

Les membres du comité peuvent solliciter une réunion exceptionnelle si un sujet ne peut attendre les temps de concertation prévus.

Les indicateurs

Ils seront quantitatifs (la fréquentation, âges,...) et qualitatifs (la fatigue, la baisse de l'agressivité, l'attention en classe, le mieux être à la maison, les incivilités sur le domaine public,...). Le comité technique construira des outils (enquêtes, questionnaires,...) d'analyse de ces critères préalablement définis.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

A l'issue du comité technique de bilan, seront soumises à l'autorité territoriale, chaque année, les préconisations en termes de renouvellement ou avenant.

L'évaluation des objectifs opérationnels

Les objectifs éducatifs peuvent être déclinés en actions à mettre en place qui feront l'objet d'une évaluation :

- ▶ garantir la continuité éducative et la réussite scolaire pour tous
 - garantir la complémentarité et la coopération des acteurs
 - assurer la communication entre les acteurs
 - soutenir la réussite éducative des jeunes

- ▶ promouvoir le vivre ensemble
 - développer l'autonomie et l'engagement citoyen
 - créer du lien
 - mener des actions préventives et soutenir les jeunes en difficulté

- ▶ favoriser l'épanouissement de tous en assurant l'accès à une offre éducative diversifiée
 - proposer une offre diversifiée et accessible
 - s'assurer d'une offre respectueuse du rythme de l'enfant

Ces objectifs pourront être évalués selon des critères permettant de mettre en avant la pertinence des actions, leur efficacité et leur l'impact.

Le comité technique déléguera la rédaction des outils d'évaluation à un groupe de travail spécifique. Ce dernier tâchera de constituer les indicateurs permettant de procéder à cette évaluation. Les indicateurs devront balayer tout le champ du PEDT, tant du côté des acteurs éducatifs (fréquence des réunions de concertation, représentativité des acteurs lors des réunions,...), que des enfants et jeunes (évolution des résultats scolaires, concentration au fil de la journée,...) ou encore des parents (nombre de projets intergénérationnels, participation aux actions « familles », qualité des informations aux familles...)

CONCLUSION

Le Projet Educatif Territorial vise à intégrer l'ensemble des acteurs et des dispositifs pour donner du sens et de la cohérence à l'ensemble du volet éducatif du territoire en direction des 0 - 25 ans révolus. Il recense la plupart des acteurs, actions et dispositifs et à vocation à évoluer.

La politique de la collectivité en matière d'éducation s'appuiera sur ce Projet Educatif Territorial. Cependant son évolution et la pérennisation de ses actions seront déterminées par les élus selon les priorités en s'appuyant sur une analyse régulière des besoins, des moyens humains, techniques et financiers déployés en interne et par les partenaires extérieurs.

Haubourdin, le 17 décembre 2014

**Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-préfet,
Secrétaire Général de la
Préfecture du Nord,**

Gilles BARSACQ

**Pour le Recteur et par délégation,
le Directeur Académiques des
services de l'Éducation Nationale,
Directeur des services
départementaux de l'Éducation
Nationale du Nord,**

Guy CHARLOT

**Le Maire d'Haubourdin,
Vice-président de la Métropole
Européenne de Lille,**

Bernard DELABY

**Président de la Caisse
d'Allocations Familiales du Nord**

Lydie LIBRIZZI

